LÉGALES

En application de l'arrêté du 19 novembre 2025 (NOR : MICE2526975A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif aux caractères (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0.189 euros HT pour l'année 2026. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

annonces@ lemessagerpublicite.fr

04 50 71 16 16

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

La Clusaz

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'AMENAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE
SECTEUR DU MERLE (stade louveteau), PISTES DES MELEZES ET COMBE DES JUMENTS

Monsieur le Maire de la Clusaz informe le public qu'il a prescrit par arrêté municipal n°2026- 078 du 23/02/2026, une enquête publique relative au projet d'aménagement du domaine skiable – Secteur Merle, Pistes des Mélèzes et Combe des Juments.
L'enquête se déroulera **du LUNDI 23 MARS 2026 au VENDREDI 24 AVRIL 2026 inclus.**
Monsieur Hugues ASPORD, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur ET Monsieur Christian FONTENILLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il siégera en mairie de la Clusaz.
Monsieur le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de la Clusaz :

- **Le lundi 23 mars 2026 de 9h00 à 12h00**
- **Le jeudi 9 avril 2026 de 9h00 à 12h00**
- **Le vendredi 24 avril 2026 de 9h00 à 12h00**

Il n'est pas prévu de réunion d'échange ou d'information.
Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront à déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique qui sera mis à disposition à la mairie de la Clusaz, toute reproduction papier sera réalisée aux frais du demandeur.
Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7155
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :
enquete-publique-7155@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7155 et donc visibles par tous.
Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de La Clusaz – Service des Pistes - A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête Publique –
Aménagement du domaine skiable
25 route de l'Etale
74220 La Clusaz

Toutes les observations et propositions du public sont communicables aux frais du demandeur pendant toute la durée de l'enquête après anonymisation des noms.
A l'expiration du délai d'enquête à savoir le vendredi 24 avril 2026 le Registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.
Après clôture du registre, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le maire de La Clusaz et lui communiquera en main propre un procès-verbal de synthèse des avis et observation du public. A compter de cette date, la Maire de la Clusaz de 15 jours pour produire et transmettre ses remarques éventuelles au commissaire enquêteur.
Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, étant précisé que ledit délai pourra faire l'objet d'un report conformément à l'article L 123-15 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire de la Commune de La Clusaz le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexes avec son rapport et ses conclusions motivées et en copie simultanément, au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.
Le Maire de La Clusaz, autorité organisatrice de l'enquête publique, adressera dès sa réception copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la haute Savoie.
Au terme de l'enquête, le rapport er les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de la Clusaz et sur le site internet de la commune de la Clusaz. https://www.laclusaz.org
A l'issue de l'enquête, le pétitionnaire pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et de l'avis définitif du commissaire enquêteur, décidera s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.
Un avis au public faisant connaitre l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents, dans les deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie et désigné ci-dessous :

- Le Dauphiné
- L'essor

Cet avis sera également affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en Mairie de La Clusaz et sur le terrain. Il sera également publié sur le site internet de la Mairie https://www.laclusaz.org

EMPLOI
Diffusez
votre offre d'emploi
dans le journal
Contactez notre équipe comm
0 800 43 68 29

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES VENDREDI 24 AVRIL 2026 A 15 H

Tribunal judiciaire de THONON LES BAINS
10 rue de l'Hôtel Dieu - 74200 THONON LES BAINS

LUGRIN (74500), ensemble immobilier « LE PRE LONGVERNAY », Chemin de Chez Tupin, Lieudit Lauvernay, Lot n°30 : Appartement T2
MISE A PRIX : 15.000 Euros

Occupation : Bail commercial en cours.

VISITES : VENDREDI 10 AVRIL 2026 DE 15 H à 16 H

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de THONON LES BAINS.

Pour tous renseignements et consultation du cahier des conditions de vente RG n°22/00059, s'adresser au cabinet de Maître Colomban CAROULLE, avocat au Barreau de THONON LES BAINS, Immeuble le Président – 1 bis avenue des Tilleuls - 74200 THONON LES BAINS – Tél : 04.50.26.31.46 ou au Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS, où il a été déposé.

VIE JURIDIQUE CIVILE

VIE MATRIMONIALE

NOTAIRE
ANP - PRINGY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Yannick CHAPPUIS, notaire à ANNECY (74370) 38 rue du Goléron, Pringy, CRPCEN 74060, le 27 février 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle, entre :
Monsieur Christian Gilbert FONTAINE, né à ANNECY-LE-VIEUX (74940) le 4 juillet 1966 et Madame Nadine Marie FALCY, née à FAVERGES (74210) le 27 décembre 1969, demeurant ensemble à ANNECY (74940) 3 rue de Vénétie
Mariés à la mairie de SEYTHENEX (74210) le 1er août 1992 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre DUNOYER, notaire à GROISY (74570), le 4 juillet 1992.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

SAS GOBATI FRANCE

Société par Action Simplifié Unipersonnel
Au capital variable de 1 000,00 €
Siège social : 91 Route des Vallées
74100 ANNEMASSE
Inscrit au R.C.S de THONON LES BAINS sous le N° : 931 306 716

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 7/02/2026, à ANNEMASS
décidé et réalisé :
1/ Ajouter les activités
• Toute activité de Barbershop et vente de produits dérivé
• Toute activité de Snacking
• Toute activité d'achat, revente entretien réparation, lavage et b
2/ Ajouter la possibilité de signer électroniquement la modifica
Les statuts ont été modifiés par ajouts des mentions suivan
L'article 2 - Objet
…
La société a pour objet, tant en France qu'à l'étran
Toute activité de Barbershop et vente de produ
Toute activité d'épicerie fine
Toute activité d'achat, revente entret
…
ARTICLE 28 : Signature Electr
Le présent peut être sign
Universign » tiers de
remise d'un exemp
Par ailleurs,
les parties
- qu'

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS

Par ASSP en dale du 12/02/2026, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée :
CONSEILS, VENTES & PRESTATIONS
Sigle : CVP **Siège social :** 44, Rue du Marcelly 74460 MARNAZ **Capital minimum :** 350 € **Capital souscrit :** 3500 € **Capital maximum :** 35000 € **Objet social :** La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : A titre principal : Négoce par achat/vente de tous types de Moteurs et Pompes au professionnels et au particulier ainsi que tout matériel et équipement connexe à l'objet, principal. A titre secondaire : Prestations de services dans le domaine du nettoyage professionnel, industriel, et au particulier, nettoyage et entretien de tout type de locaux, ainsi que bâtiments industriels et résidentiels, de terrasses extérieures, façades et vitres, l'achat et la vente de produits consommables ainsi que de matériels et machines relatifs à l'activité secondaire directement ou indirectement. La société se réserve la possibilité de faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières connexes à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son développement. A titre complémentaire, prise de participations, détention et gestion de titres dans toute société quelle que soit son objet social ainsi que toutes prestations de services qu'elles soient administratives, commerciales, financières ou autres. **Président :** Mme PAUNON Gaëlle demeurant 74, Rue du Marcelly 74460 MARNAZ élu pour une durée de 3 ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ANNECY.

NOMINATION - TRANSFERT MODIFICATION - MOUVEMENT

LOVEN
SAS au capital de 1000 €
Siège Social : **355 GRAND RUE 38680 ST JUST DE CLAIX**
951295468 RCS de GRENOBLE
Par AGO du 29/01/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 24 chemin des près rond 74 MONTAGNY LES LANCHE compter du 01/02/2026.Pr DUBREU Pauline 24 ronds 74600 LANCHESRadi GRENOBL de AN

XTREM SPIDER ZONES
SAS au capital de 1.000 €,
1158 route de Talloires, 74210 DOUSSARD,
948 895 107 RCS Annecy.
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/02/2026, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 01/02/2026 au 623 Route de la poudrerie, 74210 DOUSSARD.
Mention en sera faite au RCS de Annecy.

GARAGE FTS
SASU au capital de 500 €
Siège Social : **1 IMPASSE DE L'ETANG 38640 CLAIX**
894383207 RCS de GRENOBLE
Par AGE du 21/02/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 6 Rue du Jura 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS et d'effectuer les modifications suivantes au 21/02/2026 :
- Changement Dénomination sociale : Easy Lease - OBJET SOCIAL: Locations et préparations de véhicules **Présidence :** LOGAN PANDIANI 6 RUE DU JURA 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS en remplacement de MOHAMED HOCINE FERTAS Radiation au RCS de GRENOBLE et immatriculation au RCS de THONON-LES-BAINS

GARAGE FTS
SASU au capital de 500 €
Siège Social : **1 Impasse de l'etang 38640 CLAIX**
894383207 RCS de GRENOBLE
L'associé unique, en date du 21/02/2026, a décidé de transférer le siège social au 6 rue du Jura 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS, à compter du 21/02/2026.**Présidence** : EASY LEASE 6 RUE DU JURA 74160 ST JULIEN EN GENEVOISRadiation au RCS de GRENOBLE et immatriculation au RCS de THONON-LES-BAINS

RENOV D'SPASS
SARL au capital de 300 €
Siège Social : **174 ROUTE DES CHAMPS 74330 SILLINGY**
980532253 RCS de ANNECY
Par AGE du 26/02/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 888 ROUTE DE LA CAILLE 74350 ALLONZIER LA CAILLE, à compter du 26/02/2026.Mention au RCS de ANNECY

DISSOLUTIONS/ LIQUIDATIONS/CESSATIONS

NPF NATIONAL PREVENTION
MATION
tal de 100 €
Route d'Annecy
ECY
ANNECY
4, Il a été
finitifs de
liquidateur
"Annecy
n, l'a
té la
à
u

www.storesclerc.co
NATECH
Votre Spécialiste cuves à fioul et postes
de distribution de carburants avec gestion intégrée
150 ROUTE DES FUTAIES - PAE DE LA FILIÈRE - 74370 VILLAZ I TÉL. : 04 50 62 11 80